



Agression, processus vital engagé, itt 3 mois

Par **killian**, le 11/01/2010 à 10:34

Bonjour,

j'ai été agressé cher moi il y'a 2 mois et demis par trois personnes, tous sous l'empire alcoolique (moi y compris)

Nous nous connaissons tous les quartes, et suite a une bagarre, j'ai reçu un coup porté à la tête, avec un madrillé.

je n'ai aucun souvenir, et me sent trahi , aillant frôler la mort, et hébergent l'un des agresseurs depuis plusieurs mois.

le procès arrive a grand pas, et étant en situation précaire, mal informé.

quels sont mes droits? quel dédommagement puis-je obtenir?

je tiens a préciser que ma consommation d'alcool était occasionnelle, et depuis ces évènements est quasiment nul (santé oblige...).Je n'ai aucun et n'ai jamais eu de différents avec la justice...

merci d'avance

Par **jeetendra**, le 11/01/2010 à 12:03

Consultations gratuites d'avocats sur rendez-vous dans le Département de l'Hérault :

à la maison de la justice et du droit de Montpellier | les lundis de 14h à 17h et vendredis de 09h à 12h | 66, rue de Bari | Tél : 04 67 72 76 80

au Point d'accès au droit de Montpellier - Petit Bard | tous les lundis de 9h à 12h | Maison pour tous François Villon, rue des Araucarias, tel: 04 67 45 04 57

à la maison de la justice et du droit de Lunel | les mardis de 09h à 12h et les 2ème, 3ème, 4ème et 5ème mercredis | rue Alphonse Ménard tél : 04 67 83 61 54

au point d'accès au droit maison René Cassin à Béziers | les mercredis et vendredis de 14h à 17h | rue Serge Gousseault tél : 04 67 76 04 91

à la maison de la justice et du droit d'Agde | les lundis et mercredis | espace Mirabel, rue de la Solidarité, tel : 04 67 35 83 60

à la maison de pays de Saint Martin de Londres | les 4ème lundis de 14h à 17h

à la mairie de Lodève | 1er mercredi du mois de 9h à 12h sauf Août

au Point d'accès au droit de Sète | Centre social Gabino- Bd Pierre Mendès France- Ile de Thau- le 1er et 3ème mardi de 9h à 12h- tel: 04 67 74 06 24 | Centre social Villefranche- 1 rue Villefranche- Centre ville- le 2ème et 4ème mardi de 9h à 12h- tel: 04 99 57 20 90

à la maison d'arrêt de Villeneuve les Maguelonne (pour les détenus à l'exception de leur dossier pénal)

Pour les personnes en grande difficulté :

Permanences d'information juridique tenues par des juristes du C.I.D.F :

au CHRS Corus les 1er et 3ème jeudis de chaque mois de 14h à 17h

au CHRS Madeleine Delbrel en liaison avec le CHRS Elisabeth Bouissanade et l'Avitarelle les 2ème et 4ème jeudis de chaque mois de 09h à 12h

Bonjour, il vous faut consulter un avocat à ce sujet (ci-dessus, adresses des Maisons de Justice et du Droit dans l'Herault), prenez contact, ils vous aideront à faire valoir vos droits en tant que victime, courage et bonne journée à vous.